



# Conseil d'Agglomération

## Jeudi 9 juillet 2020

---

## Compte rendu

Le 9 juillet 2020 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Rochegude à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Roger VOSSIER, doyen de l'Assemblée puis de M. Frédéric SAUSSET, Président.

**Date de convocation : 4 juillet 2020**

**Présents** : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Guislain BERNARD, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Pascal DIAZ, Mme Bernadette DURAND, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Anne-Marie FOUREL, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, GILLES Florent, Michel GOUNON, Mmes Laurette GOUYET-POMMARET, Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, MM. Alain MESBAH-SAVEL, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Mmes Michèle VICTORY, Isabelle VOLOZAN-FERLAY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés** : M. Pascal BIGI (pouvoir à M. Jean-Christophe WEIBEL), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (Pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Marie-Pierre MANLHIOT.

**Secrétaire de séance** : Pierre GUICHARD

*Nombre de conseillers présents ou représentés : 68*

## ADMINISTRATION GENERALE

### 2020-278 – Election du Président

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président ci-annexé ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil d'Agglomération,

- PROCLAME M. Frédéric SAUSSET, Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et le déclare installé.

Arrivée de M. Jacques POCHON.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 69

---

## **2020-279 – Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau**

---

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10;

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieurs à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L 5211-10, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que la présente assemblée est composée de soixante-dix (70) Conseillers communautaires ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Agglomération à :

- 69 Voix pour
  - 0 Voix contre
  - 0 Abstention
- 
- FIXE à 13 le nombre de Vice-présidents.
  - FIXE à 5 le nombre des autres membres du bureau.

---

## **2020-280 – Election des Vice-présidents et des autres membres du bureau**

---

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2018-04-06-005 en date du 6 avril 2018 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-279 fixant le nombre de Vice-présidents à 13 et le nombre de membres du bureau à 5 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau ci-annexé ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil d'Agglomération :

- PROCLAME M. Xavier ANGELI, 1<sup>er</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Delphine COMTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Jean-Louis BONNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Béatrice FOUR, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Claude FOUREL, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Isabelle FREICHE, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Jean-Paul VALLES, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Jean-Louis WIART, 8<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Stéphanie NOUGUIER, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente et la déclare installée.
- PROCLAME M. Pascal CLAUDEL, 10<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Yann EYSSAUTIER, 11<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Michel BRUNET, 12<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME M. Michel GOUNON, 13<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.
- PROCLAME Mme Sandrine PEREIRA, Conseillère déléguée et la déclare installée.
- PROCLAME M. Pascal BALAY, Conseiller délégué et le déclare installé.
- PROCLAME M. Laurent BARRUYER, Conseiller délégué et le déclare installé.
- PROCLAME M. Jean-Louis MORIN, Conseiller délégué et le déclare installé.
- PROCLAME M. Pierre MAISONNAT, Conseiller délégué et le déclare installé.

---

## Charte de l'élu local

---

Le Président donne lecture de la Charte de l'élu local qui a été adressée à tous les Conseillers communautaires.

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

Le Président constatant que l'ordre du jour est épuisé et que l'ensemble des sujets a été traité, la séance est levée à 2h20.